DECISION N° 043 /FECAFOOT/PDT/2022
PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE SECURITE AU SEIN DU STAFF DES LIONS INDOMPTABLES A' DE FOOTBALL DU CAMEROUN

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu le Décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des Sélections Nationales de Football ;*
- *Vu la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 relative à la gestion des Sélections Nationales de Football ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale élective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu les nécessités de service.*

DECIDE :

Article 1er : **Monsieur MAKEMBE Pierre Aimé** est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé **Chargé de Sécurité** au sein du **Staff des Lions Indomptables A'** de football du Cameroun.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 31 août 2022

Copie :
- MINSEP
- SG FECAFOOT
- Intéressé
- Archives

LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel